



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 JANVIER 2019.**

Madame Pascale GALLION, Maire informe l'assemblée que le point N°4 prévu à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur Stéphane BINCZAK est arrivé en cours de séance à 20 h 41 au moment de la présentation du deuxième point à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2019- 01 – 01

DEMANDE DE NUMEROTATION GRANDE RUE DU HAUT

Monsieur Francis BOUQUEREL, 3^{ème} Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle cadastrée AC 071 a demandé à ce qu'un numéro de rue lui soit attribué. Il convient d'y donner suite conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- 0 Voix contre (
- 0 Abstention (
- 12 Voix pour

☞ **Décide** d'attribuer le N° 21 Bis au propriétaire de la parcelle AC 071 sise Grande Rue du Haut, l'adresse légale devenant ainsi : 21 Bis Grande Rue du Haut.

☞ **Demande** à Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente, et notamment d'en informer les services du cadastre,

☞ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2019- 01 – 02

BUDGET -M14- AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Madame Odile LACOUR, 2^{ème} Adjoint en charge des finances, expose à l'assemblée que lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2018, la commune avait décidé d'effectuer une reprise des résultats en tenant compte des résultats du service assainissement clos au 31 décembre 2017 selon la détermination suivante :

AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017					
	Résultat 2016	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2017	Transfert ou intégration par opération ordre non budgétaire	Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat
Investissement	-41 744,69 €		-6 583,42 €	76 401,44 €	28 073,33 €
Fonctionnement	526 809,13 €	-112 662,59 €	112 887,92 €	693 067,39 €	1 220 101,85 €

A la demande de la Trésorerie Dijon Banlieue, la reprise traduite dans le budget doit être identique. Aussi les soldes disponibles doivent donc être respectivement pour l'investissement de + 28 073.33 € et pour le fonctionnement de + 1 220 101.85 €.

Or, la reprise traduite dans le budget est la suivante :

Déficit d'investissement : 70 000.00 €

Excédent de fonctionnement : 1178 175.18 €.

En conséquence, il convient de procéder à la régularisation suivante pour porter le résultat d'investissement à 28 073.33 € et le résultat de fonctionnement à 1 220 101.85 € :

Dépenses d'investissement 001 - 41 926.67 €

Recettes de fonctionnement 002 + 41 926.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- 0 Voix contre (
- 0 Abstention (
- 13 Voix pour

↳ **Décide** de l'affectation du résultat tel que défini ci-dessus.

↳ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2019-01-03

BUDGET -M14- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Odile LACOUR, 2^{ème} adjointe, en charge des Finances rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, hors emprunts.

Concrètement la situation est la suivante :

- **Le budget de la commune est voté avant le 15 avril 2019. Entre le début de l'année 2019 et le 15 avril 2019, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissement.**

CREDITS OUVERTS EN 2018

789 930 €

QUART DES CREDITS (tableau ci-dessous)

197 482 €

Articles	Intitulés des comptes	Montants
2031	Frais d'Etudes	29868.00 €
2132	Immeubles de Rapport	52 000.00 €
2151	Réseau de voiries	60 000.00 €
21534	Réseau d'électrifications	12 000.00 €
21578	Autres matériel et outillage de voirie	28 000.00 €
2158	Autres installations, Matériel et outillage techniques	15 614.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- 0 Voix contre (
- 0 Abstention (
- 13 Voix pour

↳ **Autorise** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal 2018 telles que définies dans le tableau ci-dessus dans l'attente du vote du budget 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Jean-Pierre PERROT demande comment la commune pense s'organiser pour le grand débat. Il a été répondu qu'il n'y avait à ce jour pas de directives précises émanant de la préfecture.

Séance levée à 21h30.

Le Maire
Pascale GALLION

